



Ecole
primaire
du **Schoenberg**

2026/27

Brochure d'informations

À conserver
toute l'année

Juin 2026



Cette brochure contient des QR codes (exemple ci-contre).
Pour les lire, vous pouvez utiliser une application dédiée, sur
tablette ou smartphone.

Pour accéder au contenu, ouvrez l'application, qui activera l'appareil
photo, et faites la mise au point sur le QR code. L'application vous
dirigera alors vers la version en ligne ou vers le document associé.

Vous pouvez ainsi consulter les documents dans la langue de votre
choix.

Table des matières

Mot de la direction	4
Informations de rentrée	6
RENTÉE SCOLAIRE	6
HORAIRE SCOLAIRE	6
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2026/2027	7
Apprendre ensemble	8
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE - HORAIRE DES BRANCHES SPÉCIALES PAR CLASSE	8
Vivre ensemble	10
RÈGLES DE VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	10
MESURES ÉDUCATIVES ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES	10
MESURE DE PROTECTION URGENTE	11
PÉRIMÈTRE SCOLAIRE ET SURVEILLANCES	11
ABSENCES	11
ABSENCE NON ANNONCÉE / RETARD	12
DEMANDES DE CONGÉ	12
JOURS JOKER	13
COURS DE LANGUE ET CULTURE D'ORIGINE (LCO)	13
TRAVAILLEUR SOCIAL EN MILIEU SCOLAIRE	13
PHARMACIE SCOLAIRE	14
CHEMIN DE L'ÉCOLE ET COUR D'ÉCOLE	15
ACTIVITÉS SCOLAIRES	14
MATÉRIEL ET FOURNITURES SCOLAIRES	15
EFFETS PERSONNELS	16
OBJETS INTERDITS ET MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE	16
RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE	17
DÉMÉNAGEMENTS	17
DONNÉES PERSONNELLES	17
BULLETINS SCOLAIRES	18
DROIT À L'IMAGE	18
TRANSPORT D'ÉLÈVES	18
COLLABORATION AVEC LES ENSEIGNANT.E.S	19
COMMUNICATION ÉCOLE – FAMILLE	19
Vie de l'établissement	20
ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS	20
INTERVENTIONS EXTERNES DANS LES CLASSES	21
Sous-conseil des parents	22
Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale	23
CONTACT ÉCOLE-PARENTS MIGRANT	23
ATTESTATIONS DE SCOLARITÉ	23
ABONNEMENT DE BUS ZONE 10	24
Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	25
PROCÉDURE	25
LOGOPÉDIE	25
PSYCHOLOGIE	25
PSYCHOMOTRICITÉ	26
COMPENSATION DES DÉSAVANTAGES	26

Activités extrascolaires	27
DEVOIRS SURVEILLÉS (3 ^H –8 ^H)	27
SPORT EXTRASCOLAIRE	27
ACTIVITÉS ARTISTIQUES EXTRASCOLAIRES	28
PASSEPORT VACANCES	28
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	29
Santé	30
MÉDECINE SCOLAIRE	31
LE SOMMEIL	31
L'ALIMENTATION	31
LE MOUVEMENT	33
LES ÉCRANS	33
LES POUX	34
Sécurité	36
COUR D'ÉCOLE	36
PEDIBUS, SE RENDRE À PIED À L'ÉCOLE	36
POLICE CANTONALE - CONSEILS DE SÉCURITÉ	38
COURS DE PRÉVENTION BMI	39
OFFICE FAMILIAL	39
EDUCATION FAMILIALE	40
Plan du site scolaire	42
Coordonnées	43



Mot de la direction

Afin que chacun puisse préparer au mieux l'année scolaire 2026/2027, en collaboration avec le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg, les différents acteurs de l'établissement scolaire du Schoenberg vous font parvenir cette brochure.

La brochure contient toutes les informations importantes pour la prochaine année scolaire. Nous vous invitons à la **lire** et à la **garder** précieusement.

Au terme de cette année scolaire riche en apprentissages, en expériences, en rencontres, plusieurs changements se profilent en vue de l'année scolaire prochaine.

Aussi, c'est le moment pour notre établissement de dire au revoir à quelques enseignantes :

- Madame Alessia Beuchat, qui va poursuivre son activité professionnelle Neuchâtel, son canton d'origine,
- Madame Camille Kolly, qui va poursuivre son activité professionnelle dans un autre établissement scolaire du canton,
- Madame Emma Gutjahr, qui va poursuivre son activité professionnelle à La Chaux-de-Fonds, dans son canton d'origine,
- Madame Chantal Compagnon, enseignante spécialisée, qui a choisi de mettre un terme à son activité professionnelle,
- Madame Martina Lurati, enseignante spécialisée, qui va poursuivre son activité professionnelle à Berne, son canton de résidence,
- Madame Andäis Blot, enseignante spécialisée, qui va poursuivre son activité professionnelle en Valais, son canton d'origine,
- Madame Sandra Gros, enseignante spécialisée, qui a souhaité rapprocher son lieu de travail de son lieu de domicile.
- Monsieur Gibreel Mursal, enseignant AC, engagé pour une année
- Madame Anne Brechbühl, enseignante d'appui, qui fait valoir son droit à la retraite après plus de 40 années d'activité.

L'équipe enseignante et la direction les remercient chaleureusement de leur collaboration et de leur investissement et leur souhaitent leurs meilleurs vœux pour leur avenir.

Un grand merci également aux concierges, au personnel d'entretien, au Conseil des parents, au personnel du Service des écoles, aux autorités communales et à toutes les personnes qui apportent leur contribution à la vie et à la bonne marche de notre établissement scolaire.

Chaque rentrée scolaire est une étape importante pour un enfant et nous vous invitons à accompagner le vôtre dans celle-ci, ainsi que tout au long de l'année, qu'il ou elle puisse partager avec vous ses découvertes, ses réussites, mais aussi ses difficultés. Tout comme vous, les enseignants ont pour priorité l'enfant, son développement et ses apprentissages. Enseignants et direction comptent donc sur

votre soutien et votre collaboration tout en s'appuyant sur une bonne communication, afin que votre enfant se sente bien et soutenu dans son parcours scolaire.

A la rentrée, notre établissement scolaire accueillera de nouveaux enseignants. Nous souhaitons la bienvenue à :

- Monsieur Romain Faillu, enseignant primaire, engagé dans les classes 4^H B, 6^H A et 7^H B,
- Mme Patricia Neves Gameiro, enseignante primaire, engagée dans la classe 8^{HD} pour une année
- Quelques membres de l'équipe sont encore à trouver.

L'équipe pédagogique du Schoenberg comptera ainsi 53 enseignantes et 5 enseignants.

Je terminerai par remercier les enseignantes et les enseignants qui ne cessent de m'impressionner par leur engagement et leur motivation sans faille. C'est un véritable plaisir de travailler avec une équipe dynamique, motivée et compétente.

Nous souhaitons, à tous, un très bel été et nous nous réjouissons de retrouver tous les élèves le 27 août prochain.

Samuel Glannaz
Directeur d'école



Informations de rentrée

Rentrée scolaire

La rentrée scolaire est fixée au jeudi 27 août 2026.
 1er jour d'école : - 2^H à 8^H début des classes à 7h55.
 - 1^H début des classes à 13h45.
 Pas d'alternance ce jour-là.



Horaire scolaire

art.18, 32 RLS

Matin : 7h55 à 11h35
 Après-midi : 13h45 à 15h30
 La sonnerie retentit aux heures suivantes : 07h50 – 11h35 / 13h40 – 15h30
 Il est attendu des élèves qu'ils soient à l'heure à l'école.

Horaire 1^H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35	Avec les 2 ^H	Congé		Congé	Avec les 2 ^H
13:45-15:30	Congé	Congé	Congé		Congé

Horaire 2^H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35	Avec les 1 ^H		Congé		Avec les 1 ^H
13:45-15:30			Congé	Congé	

Horaire 3^H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35		alternance 1/2 classe		alternance 1/2 classe	
13:45-15:30			Congé		

Horaire 4^H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35					
13:45-15:30		alternance 1/2 classe	Congé	alternance 1/2 classe	

Horaire 5^H-8^H

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:55-11:35					
13:45-15:30			Congé		



Calendrier des vacances scolaires 2026/2027

= Vacances, jours fériés et congés

= Début de l'année scolaire 2026-2027
(premier jour d'école)

= Début de l'année scolaire 2027-2028
(premier jour d'école)

2026	Août					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
2026	Novembre					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	0	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						
2027	Février					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
2027	Mai					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						
2027	Août					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

2026	Septembre					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				
2026	Décembre					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
2027	Mars					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
2027	Juin					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

2026	Octobre					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
2027	Janvier					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
2027	Avril					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		
2027	Juillet					
LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Vacances d'automne	LU 12.10.2026 - VE 23.10.2026
Immaculée Conception	MA 08.12.2026
Vacances de Noël	LU 21.12.2026 - VE 01.01.2027
Vacances de carnaval	LU 08.02.2027 - VE 12.02.2027
Vacances de Pâques	VE 26.03.2027 - VE 09.04.2027
Ascension et pont de l'Ascension	JE 06.05.2027 - VE 07.05.2027
Lundi de Pentecôte	LU 17.05.2027
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu	JE 03.06.2027 - VE 04.06.2027
Vacances d'été	LU 12.07.2027 - ME 25.08.2027

Ce calendrier concerne les écoles primaires de la Ville de Fribourg (1H à 8H).

Toute autre demande de congé doit être adressée à la direction de l'école de votre enfant.

Les calendriers scolaires jusqu'en 2030 sont disponibles sur le site <https://www.fr.ch/dfac/vacances-scolaires>

Apprendre ensemble

Équipe pédagogique - Horaire des branches spéciales par classe

Classe	Enseignant e s titulaire s		Classe	Enseignant e s titulaire s	
1 ^H -2 ^H A	Boegli Sophie Tutic Vanessa		5 ^H C	Lucas Sergio Johner Rossier Sarah	
1 ^H -2 ^H B	Delley-Demierre Christelle Zumwald Marie		5 ^H D	Kastrati Hanifé	
1 ^H -2 ^H C	Fragnière Luana		6 ^H A	Lardi Qendresa Faillu Romain	
1 ^H -2 ^H D	Mottiez Manon		6 ^H B	Biondi Livia Schouwey Aurélie	
1 ^H -2 ^H E	Roulin Sandrine Schouwey Aurélie		6 ^H C	Cardoso Beatriz	
3 ^H A	Grand Liliane Laroche Margaux		7 ^H A	Aydin Emine	
3 ^H B	Buemi Donatella Guinand Yamina		7 ^H B	Brandenberger Gwenaëlle Faillu Romain	
3 ^H C	Pedrosa Caetano Nadia		7 ^H C	El Haamdi Jendly Sabine	
3 ^H D	Rossier Laurène Guinand Yamina		7 ^H D	Folly Sophie	
4 ^H A	Berset Julie Laroche Margaux		8 ^H A	Çambeli Berhan	
4 ^H B	Chazal Gaëlle Faillu Romain		8 ^H B	Casarico Fabio	
4 ^H C	Meyer Lucia Sturny Maurane		8 ^H C	Romanens Laure-Anne Lucas Sergio	
5 ^H A	Bertrand Sophie Gebrekristos Chloé		8 ^H D	Vicente Anne-Emmanuelle Neves Gameiro Patricia	
5 ^H B	Crettaz Maude Bossy Aeberhard Virginie				

ES	Bärtschi Olivia	Appui	Michellod Gasser Pascale
ES	Barotte Aurélie	Appui	Sturny Maurane
ES	Beaud Sylvie	Appui	Zumwald Marie
ES	Del Priore Erik	FLS	Papaux Anne-Christine
ES	Nkufo Clarisse	FLS	Fragnière Anne
ES	Parrat Isabelle	FLS	Fragnière Véronique
ES	Rossier Delphine	FLS	Thalmann Altaïs
ES	À déterminer	FLS	Thevoz Casabene Anne
ES	À déterminer	AC&M	Sturny Maurane
ES	À déterminer	AC&M	À déterminer
ES	À déterminer	AC&M	Vallélian-Etter Armelle
ES	À déterminer	AC&M	Winiger Simone
		TSS	Jotterand Yannick

ES : Enseignant.e spécialisé.e

FLS : Français langue de scolarisation

AC&M : Activités créatrices et manuelles

TSS : Travailleur social en milieu scolaire



Vivre ensemble

Chacun.e doit se sentir en sécurité, et respecté.e à l'école.

- Il est donc interdit de se moquer, d'insulter ou de frapper



Chaque élève écoute et obéit à tou.te.s les intervenant.e.s de l'école.

Chacun.e respecte l'organisation de l'école et de la classe :

- Chacun.e respecte les horaires scolaires
(7h50 – 11h35 / 13h40 – 15h30 / récrés / natation / APS)
- Chacun.e se déplace dans le calme, en marchant.
- Chacun.e respecte les limites de la cour – voir plan.

Chacun.e prend soin du matériel et des locaux de l'école.

L'utilisation d'appareils électroniques est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant.e.

Règles de vie de l'établissement

art. 30 al. 1, 34 al. 2, 3 et 5 LS /
art. 4, 27, 57 al. 3 RLS

L'éducation des enfants se fait en premier lieu dans le milieu familial. L'établissement scolaire étant un lieu de rencontre où se retrouvent élèves, enseignant.e.s et plusieurs intervenants ponctuels, il est important que les relations entre les uns et les autres soient empreintes de respect et de courtoisie.

Le corps enseignant souhaite que les parents incitent leur enfant à être poli, respectueux et ponctuel.

La direction édicte, en collaboration avec le corps enseignant, les règles de vie à respecter. Les parents rappellent à leur enfant l'importance de respecter les règles de l'établissement. Les élèves se conforment à ces règles. Elles apparaissent dans la partie de la brochure réservée à l'établissement et/ou sur le site internet de l'école.

Mesures éducatives et sanctions disciplinaires

art. 39 LS / art. 67-68 RLS

En cas de comportement répréhensible, les enseignant.e.s peuvent prendre à l'égard de l'élève contrevenant une mesure éducative, tels qu'un travail supplémentaire à domicile ou à l'école, la réparation du dommage, l'éloignement momentané de la classe ou une retenue.



La direction d'établissement peut décider de sanctions, telles que l'exclusion ou la privation d'une activité scolaire, allant jusqu'à l'exclusion scolaire partielle ou totale des cours.

Mesure de protection urgente

art. 71 RLS



La direction d'établissement peut décider, avec effet immédiat, qu'un ou une élève ne fréquente pas l'école lorsque l'intérêt de l'élève en question, d'autres élèves ou de l'établissement l'exige. La durée maximale est de deux semaines.

Périmètre scolaire et surveillances

art. 18, 32 RLS



Une surveillance est organisée 10 minutes avant et après la classe (cf. heures de sonnerie ci-dessus), ainsi que durant le temps de récréation, dans le périmètre scolaire uniquement. En dehors de ces horaires, les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

Vous trouvez ci-joint le plan du périmètre scolaire :



Absences

art.10, 32 al. 3, 39 RLS



Un enfant malade reste à la maison car l'école n'est pas équipée pour le soigner. Les parents doivent être joignables par l'école à tout moment en cas de besoin.

En cas de maladie, les parents annoncent l'absence sur Klapp au plus tard 10 minutes avant le début de l'école.

L'absence doit être annoncée chaque jour.

Un certificat médical est exigé à partir du 5ème jour. Les week-ends, congés, vacances ne comptent pas dans ces 5 jours.

Merci de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres, en dehors des heures d'école. Si ce n'est pas possible, merci d'annoncer l'absence sur Klapp dès que vous en avez connaissance. En cas de rendez-vous d'urgence, vous devez appeler l'enseignant.e.

Afin de pouvoir agir rapidement en cas de disparition d'un élève sur le chemin de l'école, les enseignant.e.s utilisent la procédure suivante :



- Lorsqu'un.e enseignant.e constate une absence non annoncée, il/elle prend contact immédiatement avec les parents ou la personne de contact.
- Si les parents ou la personne de contact indiquée sur la fiche d'identité ne sont pas joignables, il passe le relais à la direction d'établissement ou à l'administration scolaire qui avertira la police après 20 à 30 minutes de recherche.

En cas d'intervention de la police, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.

En cas d'absence illégitime, arrivées tardives répétées dues au fait des parents ou d'un congé obtenu sur la base de fausses déclarations, la direction d'établissement dénoncera les parents à la Préfecture.

Demandes de congé

art. 21 LS / art. 32, 37-38 RLS

Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :



- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

Toute demande de congé spécial doit être adressée à la direction de l'établissement au moins 3 semaines à l'avance à l'aide du formulaire mis à disposition sur le site Internet de l'école.

La demande indique combien d'enfants sont concerné-e-s et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisé-e-s dans plusieurs cycles, une décision commune des directions d'établissement est exigée. La décision est communiquée aux parents par écrit.

Sous réserve des motifs cités ci-dessus, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié. Les parents sont invités à planifier leurs vacances en respectant les calendriers scolaires qui sont publiés sur le [site de la DFAC](#).

Pour un congé prolongé, ne relevant pas de la maladie et excédant quatre semaines, la demande doit être faite par écrit auprès de la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).





Les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (= jours « joker ») sans présenter de motif, sous réserve des conditions suivantes inscrites dans l'article du Règlement de la Loi sur la scolarité obligatoire :

1. Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires définies à l'article 33 et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
2. En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut pas être pris (premier jour d'école, dernier jour d'école, jours d'évaluation annoncée, camps, événements au niveau de l'établissement, ...)
3. Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
4. En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
5. Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
6. Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

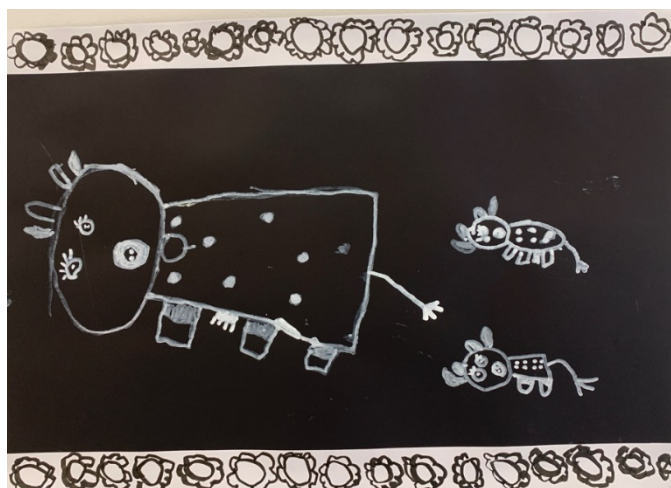
Cours de langue et culture d'origine (LCO)**art. 95 RLS**

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère) est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association).

Ces cours permettent de maintenir et d'élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine. Ils sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire.

L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation aux cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant.e titulaire de votre enfant ou consulter la [page internet](#).



Le travailleur social en milieu scolaire (TSS) se situe à l'intersection entre l'école, l'élève et sa famille. Il soutient l'école dans la détection précoce, la prise en charge et le traitement des problèmes sociaux ou de problèmes de comportement qui mettent en danger l'intégration scolaire des élèves et péjorent le climat scolaire, dont les conditions d'enseignement. Le TSS soutient le corps enseignant et les parents dans leur mandat éducatif. Il met en place des mesures préventives et prend en charge les situations sociales problématiques des élèves le plus tôt possible. Le TSS permet aux élèves de développer des compétences de gestion, de résolution de conflits et de résolution de problèmes.

Il est à disposition des élèves, des enseignants, des intervenants de l'école et des parents. Il offre de l'écoute, des conseils, un accompagnement ou un soutien pour différentes questions ou préoccupations de l'élève.



M. Yannick Jotterand est le travailleur social scolaire de l'école du Schoenberg. Les élèves peuvent s'adresser à lui **librement** soit dans la cour, soit dans son bureau. A la demande de l'enseignant ou de la direction de l'établissement, un élève peut avoir un entretien avec lui. Le travailleur social scolaire est tenu au secret de fonction.

Pharmacie scolaire**art. 10 RLS****Les enfants malades restent à la maison.**

L'école possède une petite pharmacie pour intervenir en cas d'urgence. Elle contient :

- solution aqueuse désinfectante Merfen
- serviettes de nettoyage pour plaie
- compresses stériles
- sparadraps
- bandes élastiques
- compresses réfrigérantes



Aucun médicament ne sera remis aux élèves. En cas de maladie et d'allergie nécessitant la prise d'un médicament dans le cadre scolaire, les parents sont tenus de prendre contact avec le directeur d'établissement pour convenir de la collaboration.

En cas d'urgence, l'enseignant·e ou la direction peut amener l'élève chez le médecin ou à l'hôpital ou encore faire appel à l'ambulance. **Dans ces cas, les frais inhérents seront mis à la charge des parents.**

Activités scolaires**art. 10 al. 2 LS /33 RLS**

L'enseignement peut être organisé, durant maximum dix jours par année scolaire, sous forme de classes vertes, de journées ou de camp de sport, d'excursions ou de courses d'école. Ces activités sont obligatoires. Les frais liés à l'alimentation sont facturés aux parents, selon le règlement scolaire de la Ville de Fribourg.

Les parents sont responsables de leur enfant sur le chemin de l'école, y compris pénalement.

Ils sont également les premiers responsables de l'éducation et de l'instruction de leur enfant dans ce domaine. Il est de leur devoir de les renseigner dès le plus jeune âge sur les dangers encourus sur la chaussée, tant à pied qu'à bicyclette, en regard des règles de la circulation et de la signalisation routière.

Dès le premier jour d'école, un triangle de la prévention routière sera distribué aux élèves de 1H pour les deux années de 1-2H. En 3H, ils recevront un gilet pour la 3-4H. Pour des raisons de sécurité, il est vivement conseillé de porter ces équipements pour se rendre à l'école. En cas de perte, le remplacement du matériel sera à la charge des parents.

Nous recommandons aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Nous demandons aux personnes qui accompagnent les enfants à l'école de le faire jusqu'aux limites de la cour. Nous encourageons les élèves à faire les derniers mètres de manière autonome, dans cette zone sécurisée. Les regroupements de parents aux abords des bâtiments scolaires sont à éviter afin que l'enfant puisse développer son autonomie, avec le soutien de son enseignant.e.



L'établissement scolaire met à disposition les fournitures scolaires et les moyens d'enseignement pour les élèves, qui sont responsables d'en prendre soin. Cela comprend, par exemple, des crayons papier, des gommes, des crayons de couleur, des feutres, de la colle, une règle, une équerre, des classeurs, des dossiers, des cahiers, ...

Les parents peuvent être appelés à protéger des livres et des cahiers avec de la doublure.

A la maison, votre enfant aura besoin du matériel suivant pour ses devoirs : les frais sont à la charge des parents :

- crayon papier
- crayons couleurs
- ciseaux
- colle en bâton

Nous demandons aux élèves de prendre soin du matériel fourni. *Les moyens d'enseignement et les fournitures scolaires peuvent être facturés aux parents dans la mesure où leur enfant les perd ou n'en prend pas normalement soin.*

Les parents fournissent à leur enfant les effets et équipements personnels, soit :



1^H-8^H

Chaussons d'intérieur



1^H-2^H

Ballerines pour la rythmique ou chaussettes antidérapantes



1^H-8^H

Sac à dos



3^H-8^H

Trousse



3^H-8^H

Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers



Activités créatrices manuelles et arts visuels

1^H-2^H

Tablier à manches longues



Education physique et sport

1^H-8^H

Baskets pour les activités physiques :

- 1 paire avec semelles blanches pour l'intérieur
- 1 paire pour l'extérieur



1^H-8^H

Vêtements de sport pour l'intérieur et l'extérieur



1^H-8^H

Un sac de sport



2^H-8^H

Tenue pour la natation



Matériel particulier

1^H-8^H

Vêtements de rechange



1^H-8^H

Vêtements adaptés à la saison



1^H-8^H

Gourde ou gobelet en plastique solide



1^H-8^H

Mouchoirs



Merci de contrôler que le prénom de l'enfant figure sur chacune de ses affaires.



Objets interdits et matériel électronique

art. 66 RLS

Les objets cités ci-après sont interdits durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire : engins assimilés à des véhicules (trottinettes, patins, planches à roulettes, chaussures à roulettes), jeux électroniques, ainsi que tous les objets dangereux ou illicites (couteaux, pointeurs laser, pistolets à billes, pétards, frondes, briquets...).

L'utilisation d'appareils électroniques (appareils permettant de téléphoner, de capter ou de reproduire des sons ou des images ou de communiquer par Internet) est interdite durant le temps scolaire dans le périmètre scolaire, sauf autorisation de l'enseignant.e.



L'enseignant.e ou la direction a la possibilité de confisquer les objets et appareils de l'enfant ne respectant pas cette règle et ceci durant le temps scolaire.

Responsabilité et assurance

art. 57 al. 5, 64 al. 4 et 133 al. 5 RLS



L'élève est responsable de ses effets personnels, du matériel et des fournitures scolaires mis à disposition par l'école. Il en prend soin tout comme du mobilier et des locaux. En cas de perte ou de dégradation excessive, les frais inhérents peuvent être facturés aux parents. Une assurance en responsabilité civile est donc fortement conseillée. *Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.*

Il arrive fréquemment que des enfants amènent du matériel de jeu tels que ballons, raquettes, etc. Ce matériel privé est le bienvenu dans la cour, mais reste sous la responsabilité des enfants comme tout autre objet ou matériel personnel que l'enfant emporterait en classe.

D'autre part, nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents d'assurer leur enfant contre les accidents. Un accident durant le temps scolaire relève également de l'assurance privée.

Déménagements

art. 13 LS / art. 3 RLS

Tout déménagement doit être annoncé au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale.



Nous vous rendons attentifs à ce qu'un déménagement peut conduire à un changement d'école. Vous pouvez vous référer au [plan des bassins de recrutement des écoles de la ville de Fribourg](#) indiqué sur le site internet de l'école.

Données personnelles

art. 43 LS / art. 103-105 RLS

L'accès aux données personnelles est restreint au personnel enseignant et administratif au sens de l'article 104 al. 2, dans les limites de leurs attributions et compétences légales.



Le traitement de ces données par le corps enseignant, le personnel administratif des directions d'établissement ainsi que celui des autorités cantonales sert uniquement à l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Le bulletin scolaire est le document officiel attestant l'accomplissement de la scolarité obligatoire de chaque élève. Il mentionne les disciplines évaluées. Il est remis aux parents deux fois par année au terme de chaque semestre.

Par leur signature, les parents attestent avoir pris connaissance des résultats qui y sont consignés.

Le bulletin scolaire est conservé à l'école puis remis à l'élève au terme de sa scolarité obligatoire.

**Droit à l'image****art. 109 RLS**

Notre établissement scolaire dispose d'un site internet qui reflète la vie de l'établissement et des classes. Pour que ce site puisse illustrer les activités et projets en cours, nous pourrions publier des photos et travaux d'élèves. De ce fait, au moyen de la fiche d'identité de votre enfant, nous sollicitons votre accord pour l'utilisation de photos où votre enfant serait reconnaissable ou de travaux réalisés par votre enfant. A noter que le nom de votre enfant ne sera pas associé aux photos ou aux travaux. Pour plus de sécurité, dès qu'un document contient une photo d'un enfant reconnaissable, il est protégé par un mot de passe. Ce mot de passe est connu uniquement des familles et des enseignant.e.s. Il est changé à chaque rentrée scolaire et vous est communiqué par le biais du bulletin d'information annuel.



Il va de soi que l'établissement scolaire s'engage à :

- trier les photos soumises à la publication, dans le respect des élèves et des enseignant.e.s ;
- ne diffuser aucune donnée personnelle (nom, prénom ou tout autre renseignement) de l'élève sur le site internet.

Même en cas d'accord, vous pouvez en tout temps demander le retrait d'une photo ou d'une production de votre enfant.

Nous vous rendons attentifs au fait que la publication de photos d'élèves par eux-mêmes, par les enseignant.e.s et les parents sur des réseaux sociaux (WhatsApp, ...) n'est pas autorisée.

Transport d'élèves**-**

Lors de sorties scolaires, les transports sont, dans la mesure du possible, organisés avec les transports publics. Ce n'est malheureusement pas toujours possible. Les enseignant.e.s peuvent donc organiser ce transport avec la collaboration de parents. En début d'année scolaire, nous vous invitons à vous positionner par rapport au transport de votre enfant par des tiers au moyen de la fiche d'identité de votre enfant

Si vous acceptez de transporter des élèves dans votre véhicule, nous vous rendons attentifs à la responsabilité prise ainsi qu'à la nécessité d'avoir une couverture d'assurance suffisante (RC, casco, assurance occupants facultative).

Collaboration avec les enseignant.e.s art. 30 al. 1, 3 et 4 LS / art. 57 al. 6, 7 et 8 et 78 RLS



Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Ils collaborent avec l'école dans sa tâche pédagogique, et l'école seconde les parents dans leur action éducative.

Les parents sont régulièrement informés par le corps enseignant du parcours scolaire de leur enfant et du déroulement de la scolarité. Réciproquement, les parents informent le corps enseignant de tout événement important susceptible d'influencer la situation scolaire de leur enfant.

Communication Ecole – Famille

art. 57 RLS

La collaboration et la communication entre l'école et la famille est primordiale. Il existe plusieurs dispositifs pour favoriser ce lien :

- La réunion d'information à la rentrée scolaire ;
- Les contacts téléphoniques ;
- Les entretiens individuels, au minimum un par année. Les parents ou les enseignant.e.s peuvent demander un entretien à tout moment. Il suffit de prendre rendez-vous.



L'école utilise également l'application Klapp pour communiquer avec les familles. Cette application permet la traduction des messages envoyés. Elle permet aux parents de confirmer la lecture des messages reçus. L'usage d'autres applications de communication n'est pas permis.



Vie de l'établissement

Évènements particuliers

Semaine Récréations variées et équilibrées

Durant une semaine en automne, l'école offrira des pommes pour les 10 heures. Au printemps, ce seront des collations équilibrées et variées qui seront offertes. Ces semaines-là, les parents ne donneront pas de 10 heures à leur enfant. L'objectif de ces activités est de sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une collation variée et équilibrée.



Ces semaines s'insèrent dans différentes activités d'éducation nutritionnelle mises en place tout au long de l'année visant à :

- développer une éducation au monde alimentaire non stigmatisante basée sur les 5 sens et le plaisir alimentaire ;
- introduire et déguster des aliments variés en classe ;
- détecter le caractère sensitif des aliments et utiliser un vocabulaire spécifique (cycle 1) ;
- percevoir l'importance de l'alimentation (cycle 1) ;
- identifier les besoins nutritionnels de l'organisme (cycle 2) ;
- identifier les notions de base d'une alimentation équilibrée (cycle 2).

Marche commune

Afin de créer des liens avec les autres élèves de l'établissement scolaire, une marche avec des postes et des missions collaboratives est organisée durant l'année scolaire.

Seniors dans les classes

Afin de développer des compétences sociales intergénérationnelles, de soutenir les compétences linguistiques, des seniors, femmes et hommes participent à la vie de certaines classes de manière régulière. Leur présence accompagne les élèves dans les apprentissages sociaux et organisationnels.

Clôture scolaire

Le dernier vendredi de l'année scolaire a lieu la clôture scolaire. A cette occasion, les élèves participent à des joutes sportives et ludiques. Après un pique-nique, nous célébrons tous ensemble les départs. Cette journée se termine à 11h30.

Interventions externes dans les classes

Durant l'année scolaire, différentes interventions auront lieu dans les classes. La liste ci-dessous est non exhaustive. D'autres interventions en classe peuvent être ponctuellement organisées, en fonction des besoins et des directives.



Interventions	1 ^H	2 ^H	3 ^H	4 ^H	5 ^H	6 ^H	7 ^H	8 ^H
Prophylaxie dentaire								
Les élèves sont formés à l'hygiène dentaire à raison d'une visite par année.	X	X	X	X	X	X	X	X
Contrôle dentaire								
Les élèves doivent avoir un contrôle dentaire chaque année. Ce contrôle est organisé pour les élèves qui ne le font pas chez le dentiste privé.	X	X	X	X	X	X	X	X
Santé scolaire								
Actions de dépistage et de promotion de la santé :								
Sur demande des élèves, des parents, des enseignant.e.s	X	X	X	X	X	X	X	X
• Contrôle de croissance (poids/taille/posture)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Test de la vue et de l'ouïe	X	X	X	X	X	X	X	X
• Visite de santé générale, rappel de vaccins	X	X	X	X	X	X	X	X
• Contrôle de santé pour les enfants des familles primo-arrivantes	X	X	X	X	X	X	X	X
• Intervention de santé en classe (sommeil, alimentation)	X	X	X	X	X	X	X	X
• Bilan de santé préscolaire (si pas de pédiatre)	X	X	X	X	X	X	X	X
Éducation sexuelle								
Les intervenant.e.s du planning familial passent deux fois dans l'année dans les classes. Une séance d'information sera organisée pour les parents.		X				X		X
Logopédie, psychologie, psychomotricité								
A la demande de l'enseignant.e et avec l'accord des parents (dans le cas où il s'agit d'un seul élève), les thérapeutes en logopédie, psychologie et psychomotricité peuvent intervenir dans la classe. Si l'intervention touche toute la classe, une seule communication écrite aux parents suffit.	X	X	X	X	X	X	X	X
Protection des mineurs								
Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) rappellent aux élèves les droits et les devoirs de chacun.							X	
Éducation routière								
Les agents de la police cantonale dispensent une ou deux leçons dans les classes ainsi qu'en extérieur.	X	X		X		X		X

Sous-conseil des parents

Un sous-conseil des parents est constitué à l'école du Schoenberg.

Le sous-conseil des parents (art. 20, Règlement scolaire de l'école primaire de la Ville de Fribourg) permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents et l'établissement. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le sous-conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle. Il favorise et soutient la collaboration entre l'établissement et les parents.

Le sous-conseil des parents peut remplir des tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'école, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Il est en principe composé de 8 parents (1 représentant par degré), de 2 enseignant.e.s (1 représentant.e par cycle) et de la direction d'école.

Les membres sont indiqués sur le site internet de l'école.

Si vous souhaitez prendre contact avec le sous-conseil des parents de l'école du Schoenberg, voici le mail de contact : parents.heitera@gmail.com.



Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale

Contact école-parents migrant

Vous venez d'arriver à Fribourg ?
Vous avez un enfant qui va à l'école ?
Vous voulez savoir ce qu'il existe pour vous et vos enfants ?
Vous ne parlez pas encore bien le français ou l'allemand ?
Vous pouvez nous contacter.



Nous donnons **des informations** sur :

- l'école à Fribourg
- les relations entre la famille et l'école
- les activités à faire pour les enfants
- les lieux importants par exemple les bibliothèques, les associations, etc.
- les cours de langues
- les aides pour les familles par exemple la santé, les aides financières, etc.
- la vie en Suisse

Nous sommes là pour répondre à vos questions tout au long de la scolarité de votre enfant.

Nous travaillons avec des **interprètes** si besoin.

Comment nous **contacter** ?

Secteur de contact école-parents migrants SCEPM



026 351 73 48



scepm@ville-fr.ch

Rue de l'Hôpital 2, 1700 Fribourg
Étage 2, bureau 215

Cette page est écrite en langage clair

Attestations de scolarité

Les attestations de scolarité doivent être demandées au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale par téléphone au 026 / 351.73.04 ou par e-mail à ecoles@ville-fr.ch.



Abonnement de bus Zone 10

Vous pouvez commander un abonnement de bus zone 10 pour votre enfant à partir de ses 6 ans dès la date de son anniversaire et jusqu'à un mois après le jour de ses 6 ans et/ou jusqu'au 31 octobre 2027.



Pour commander l'abonnement de bus vous devez :

1. Aller au guichet TPF et commander une carte Swisspass
2. Transmettre au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale le n° de client écrit sur la quittance donnée après votre passage à la gare de Fribourg ou si votre enfant possède déjà une carte Swisspass vous pouvez envoyer directement le numéro qui se trouve sur la carte par mail au service des écoles à ecoles@ville-fr.ch



Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Procédure

Pour avoir recours aux services gratuits de logopédie, psychologie et psychomotricité, les parents, si nécessaire en collaboration avec l'enseignant.e, complètent le formulaire de demande accessible via le site Internet de l'école.

Pour toutes informations complémentaires, aller sur le site de www.flos-carmeli.ch.

FLOS CARMELI
Classes de langage / SLPP
Rte St-Barthélemy 18
1700 Fribourg



Logopédie

La **logopédie** s'adresse à tout enfant qui a besoin de retrouver une dynamique d'évolution dans les domaines suivants :

- **langage oral** (communication, articulation, structuration de phrases et/ou de récits, rythme de parole, compréhension) ;
- **langage écrit** (lecture, compréhension, production de textes, orthographe) ;
- représentation du **nombre** ;
- raisonnement **logique**.

Après discussion, la logopédiste proposera selon les besoins de l'enfant et de son entourage :

- un bilan ou des conseils ;
- un traitement ;
- un accompagnement ;
- des examens complémentaires.



Contact : Melis Demirci, logopédiste
077 436 10 39 (mardi, mercredi, , jeudi,vendredi)
melis.demirci@edufr.ch

Thérapeutes :

Melis Demirci
Mélanie Berger
Leticia Caridade Cerqueira
Eva Immink
Sophie Fontana

Psychologie

La **psychologie scolaire** apporte une aide spécifique aux élèves en scolarité obligatoire en cas de difficultés d'ordre **relationnel** (p.ex. conflits familiaux, entre camarades), **intellectuel** (p.ex. motivation, attention, apprentissage) ou **personnel** (p.ex. estime de soi, agressivité, peurs).

Selon les situations, les psychologues scolaires peuvent effectuer un examen psychologique, un soutien individuel, un travail avec le contexte familial et scolaire.

Les psychologues n'interviennent qu'avec l'accord des parents et sont soumis au secret professionnel.

Vous vous demandez si votre enfant aurait besoin d'un suivi ?

Contactez tout d'abord la psychologue de référence afin d'évaluer la pertinence de la prise en charge.

Ce contact préalable est obligatoire. La psychologue vous indiquera ensuite le [formulaire à remplir](#) pour la demande officielle.

Contact : Camilla Campana, psychologue FSP
079 344 93 17 (lundi, mardi, vendredi)
camilla.campana@edufr.ch



Thérapeutes :
Camilla Campana
Eugenia Ferreira Da Silva
Adeline Chassot

Psychomotricité

La **thérapie en psychomotricité** s'intéresse aux liens entre les fonctions motrices et la vie psychique de l'individu. Le corps est considéré comme point d'ancrage des **expériences sensorielles, motrices, affectives, cognitives et relationnelles**.

Cet accompagnement tient compte de l'être humain dans sa globalité : son corps, ses émotions, ses pensées et leurs différentes interactions. L'intervention en psychomotricité permet de replacer les symptômes et la problématique de l'enfant dans son histoire personnelle, familiale, sociale et éventuellement scolaire.

Le jeu et le mouvement sont utilisés pour permettre à l'enfant de faire émerger ses compétences et de trouver des appuis pour gérer ses difficultés et progresser à son rythme.

Contact : Vincianne Hirt, psychomotricienne
078 254 34 20 (mardi, mercredi, jeudi)
vinciane.hirt@edufr.ch



Thérapeutes :
Vincianne Hirt
Laura Kervern

Compensation des désavantages

art. 35 LS – 89 RLS

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un.e/des spécialiste.s reconnu.e.s par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le [site de la scolarité obligatoire](#), dédié aux parents.



Activités extrascolaires

Devoirs surveillés (3^H–8^H)

Les devoirs surveillés est un service **gratuit**. Les élèves peuvent faire leurs devoirs dans un cadre calme et surveillé. Ils sont aidés par des étudiant.e.s en formation, des enseignant.e.s ou des adultes qualifié.e.s.



Pour qui ?

- Pour tous les élèves de **3^H à 8^H** de la Ville de Fribourg.

Où ?

- Toutes les écoles primaires de la Ville ;
- Certains accueils extrascolaires **uniquement** pour les élèves inscrits à l'accueil extrascolaire en fin de journée.



Inscription ?

- <https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/devoirs-surveilles>

Quand ?

- Du lundi 28 septembre 2026 au jeudi 17 juin 2027
- Écoles : lundi, mardi et jeudi de 15h40 à 16h40 ;
- Accueils extrascolaires : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30.

Il n'y a pas l'aide aux devoirs pendant les vacances scolaires, les jours fériés, ni les veilles de jours fériés.

Informations

Contactez l'aide aux devoirs au 026 351 73 26 les lundis, mardis et jeudis.

aide.devoirs@ville-fr.ch

Sport extrascolaire

La brochure « Sport scolaire facultatif » est envoyée aux parents avant la fin de l'année scolaire. Vous pouvez inscrire votre enfant à différentes activités sportives selon les degrés (maximum 2 activités par enfant). Elles sont gratuites. Des professeurs de sport animent ces activités.



Une confirmation vous est envoyée par mail.

Activités artistiques extrascolaires

L'École des p'tits artistes, c'est quoi ?

Des ateliers en groupe gratuits pour découvrir des activités artistiques :

- en arts visuels (par exemple : peinture, dessin, sculpture, céramique)
- en arts de la scène (par exemple : théâtre, musique, magie)



Combien d'activités un enfant peut-il choisir ?

Il peut choisir 1 activité qui a lieu une fois par semaine durant toute l'année scolaire.

Comment le programme est-il annoncé ?

Vous recevez la brochure à la maison au mois de juin.

Comment inscrire mon enfant ?

Les inscriptions se font en ligne, sur le portail des écoles Grooble.

Informations :

Contactez les Activités culturelles scolaires et extrascolaires au 026 351 73 18, ou consultez www.ville-fribourg.ch/ptits-artistes

Passeport Vacances

Le Passeport vacances, c'est quoi ?

Des activités à petit prix pour les enfants de 1^H à 8^H qui habitent à Fribourg, pour s'amuser, découvrir et se faire des ami.e.s.



C'est quand ?

Pendant une partie des vacances : en été, en automne et au printemps.

Combien d'activités chaque enfant peut-il choisir ?

Jusqu'à 3 activités (en automne et au printemps) ou 6 activités (en été).

Combien de temps durent les activités ?

De 2 heures à toute une journée.

Quel est le prix des activités ?

5 CHF, 8 CHF ou 15 CHF selon la durée de l'activité.

Comment le programme est-il annoncé ?

Par Klapp.

Comment s'inscrire aux activités ?

En ligne sur le portail des écoles Grooble

Informations

Contactez les Activités culturelles scolaires et extrascolaires au 026 351 73 18, ou consultez www.ville-fribourg.ch/passeport-vacances

Accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire, c'est quoi ?



C'est un **lieu de garde payant** pour votre enfant qui va à l'école.
Votre enfant est gardé hors des heures d'école.
L'accueil se trouve près de l'école de votre enfant.
Des professionnels gardent votre enfant.
L'accueil est ouvert de 6:30 à 18:30.
L'accueil aide au développement de votre enfant selon ses besoins.

Comment s'inscrire ?

Vous devez inscrire votre enfant chaque année scolaire.
Le formulaire d'inscription est notre guichet (rue de l'Hôpital 2, bureau n°216)
ou sur le site Internet :

<https://www.ville-fribourg.ch/ecole-formation/accueil-extrascolaire>

Ce paragraphe est écrit en langage clair





9 trucs faciles pour arriver en forme à l'école.

je me couche tôt



je me lève assez tôt
pour tout faire
calmement



je m'habille seul



je prends
un petit-déjeuner
équilibré



je me brosse
les dents



je me débarbouille



j'évite les écrans



je pense
à mes affaires



j'arrive à l'heure



Médecine scolaire

La médecine scolaire veille à la santé des élèves pour qu'ils puissent bien apprendre et grandir dans les meilleures conditions.

Elle a pour mission de guider les élèves vers les personnes qui peuvent les aider.

Sur demande des élèves, des enseignant.e.s ou des parents, des examens comme des contrôles de la vue et de l'audition, ainsi que la mesure du poids et de la taille, sont réalisés. Si nécessaire, des rappels de vaccins sont faits selon le programme suisse. Les enfants des familles récemment arrivées dans les écoles de la Ville de Fribourg peuvent aussi bénéficier d'un contrôle de santé avec le médecin scolaire.

Pour aider les élèves à rester en bonne santé, la médecine scolaire travaille avec les enseignant.e.s et propose :

- des interventions en classes sur l'alimentation, l'hygiène, le sommeil, le stress et les émotions ;
- des ateliers après l'école, comme du yoga et de la self-défense.

Pour les thèmes ci-dessous ainsi que la santé de votre enfant, vous pouvez vous adresser à la Médecine scolaire (service gratuit) :



Médecine scolaire
Rue de l'Hôpital 2
1700 Fribourg
Téléphone : 026 / 351 73 22
medecine.scolaire@ville-fr.ch

Le sommeil

Le sommeil est très important car il favorise la croissance, la réparation du corps et l'assimilation des informations transmises durant la journée. Il aide à se concentrer et stimule la mémoire.



Voici le nombre d'heures de sommeil conseillé pour les enfants en fonction de leur âge :

Age	Temps de sommeil	Heure du coucher
Entre 4-9 ans	10 - 12 heures	Entre 19h et 20h
Entre 10-13 ans	9 - 11 heures	Entre 20h et 21h

Avant le coucher :

- favorisez une activité calme : histoire, musique, discussion, ...
- évitez absolument les écrans : télévision, ordinateur, téléphone, ...

L'alimentation

Une alimentation équilibrée et régulière donne l'énergie dont les enfants ont besoin pour apprendre, jouer et se dépenser durant la journée et favorise une bonne croissance. Une bonne collation pour la récréation redonne de l'énergie à l'enfant. Vous trouverez aux pages suivantes quelques propositions pour des collations saines. Ces règles s'appliquent également pour les pique-niques.



Idées pour des en-cas équilibrés

Boissons



Eau du robinet*
ou eau minérale



Infusion d'herbes /
de fruits sans sucre

* En Suisse, l'eau du robinet
est délicieuse et irrépro-
chable sur le plan sanitaire.

Conseil

Le fait de varier les
produits et leurs
combinaisons permet
de créer des en-cas
originaux et
attractifs, par
exemple pain avec
fromage frais ou
yaourt nature avec
fruits rouges.

Fruits



pommes
toute l'année



poires
août-avril



raisins
septembre-novembre



cerises
juin-août



figues
juin-septembre



fruits rouges
juin-octobre



melons
juin-octobre



prunes /
pruneaux
août-octobre



nectarines /
pêches
juin-août



mandarines
novembre-février



oranges
novembre-février



kiwis
toute l'année



abricots
juin-août

Légumes



tomates
juin-septembre



carottes
toute l'année



concombres
avril-octobre



chou-rave
mars-novembre



céleri
mai-septembre



poivrons
juillet-octobre



radis
mai-septembre



fenouil
mai-novembre

Pain et céréales



pain complet



pain mi-blanc



flocons de céréales
non sucrés



pain
croustillant



galettes
de riz

Produits laitiers



fromage



fromage frais /
fromage d'alpage



séré nature



yaourt nature



lait

Fruits oléagineux



noix



noisettes



amandes



noix de cajou



Risqué d'étouffement chez
les tout-petits / les noix
moulues peuvent être utilisées.

Le mouvement

Pour qu'un enfant grandisse bien et se sente en forme, il a besoin de beaucoup bouger. En dehors des activités extrascolaires auxquelles votre enfant peut s'inscrire, encouragez-le à pratiquer des sorties en plein air, aller à la place de jeux avec des amis ou à faire des balades en famille, etc.



Les écrans

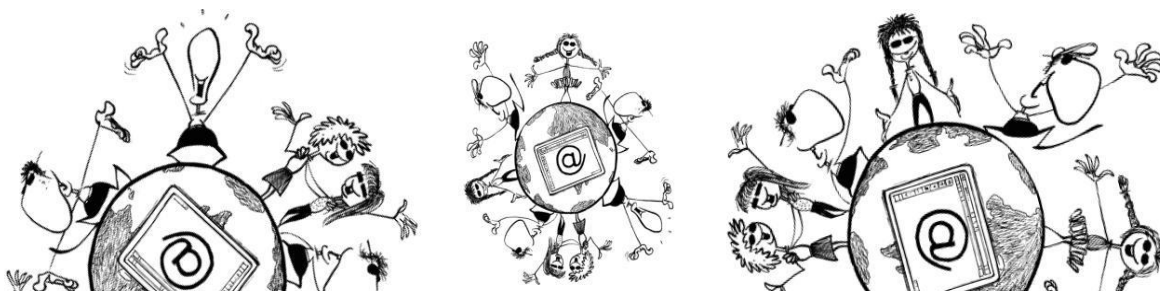
En principe, les enfants ne prennent pas leur téléphone à l'école. Tout appareil électronique doit être éteint et invisible dans l'enceinte des bâtiments scolaires. En cas de non-respect, il sera confisqué.



De manière générale, il est conseillé d'accompagner l'enfant lorsqu'il se connecte à Internet afin d'éviter des situations indésirables (cyberharcèlement, images choquantes, ...)

Voici le temps recommandé (télévision, smartphone, ordinateur, jeux vidéo) en fonction de l'âge de l'enfant :

4 - 7 ans	: 30 minutes au maximum
7 - 9 ans	: 45 minutes au maximum
9 - 13 ans	: 60 minutes au maximum



Les poux

Si votre enfant a des poux, voici des recommandations utiles pour vous aider :



En bref

Vous avez trouvé des poux de tête :

- Eliminer les poux avec un peigne fin anti-poux, passé dans les cheveux après application d'un démêlant, 2 à 3 fois par semaine, durant un mois
- Renforcer l'action avec un produit anti-poux contenant du *diméticone*, appliqué au 1^{er} et 8^e jour (15^e jour)

Pas de traitement préventif

Pour plus d'informations, contacter l'infirmier-e scolaire ou votre médecin traitant.



En savoir plus sur... les poux de tête

- Se transmettent par contact direct de tête à tête
- Aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales
- Se nourrissent de sang humain
- Meurent en 48 heures, hors du cuir chevelu
- S'accrochent aux cheveux, fuient la lumière, ne sautent pas, ne nagent pas, se déplacent rapidement

Le cycle de vie du pou

- Un pou est un insecte grisâtre, qui peut mesurer jusqu'à 4mm de long et pond 7 à 10 oeufs (lentes) par jour à la base d'un cheveu (premier cm)
- Au bout de 7 à 10 jours les jeunes poux naissent
- Encore 7 à 10 jours pour devenir adultes et se reproduire



lentes 10 jours 14 jours 16 jours 20 jours

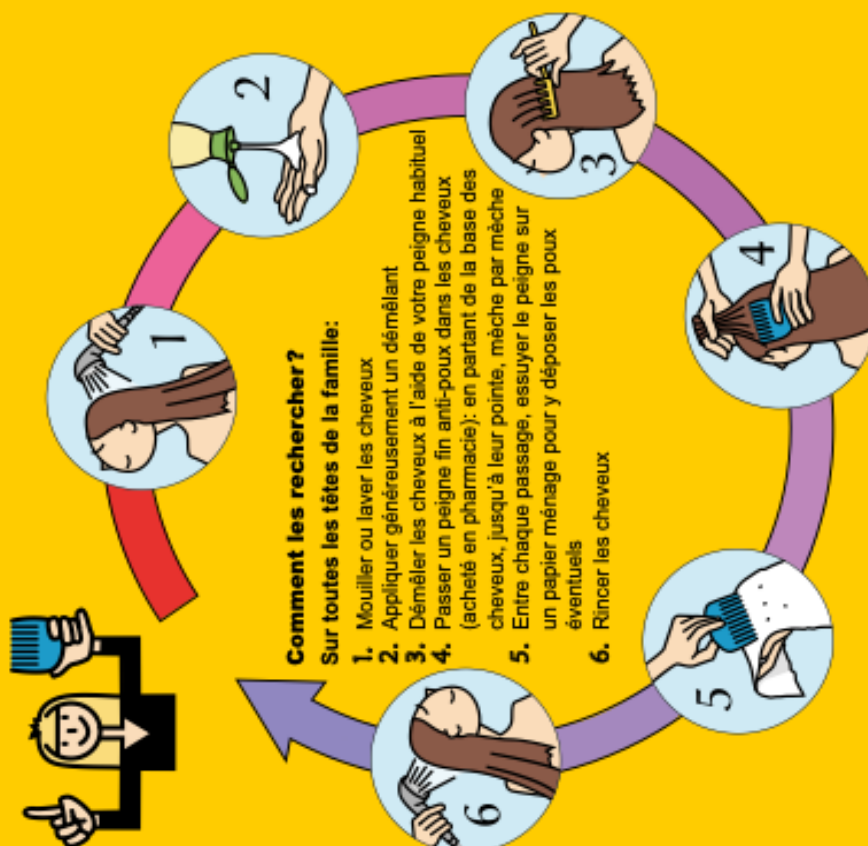


Taille réelle d'un pou, 4mm

Merci aussi d'informer l'enseignant-e de votre enfant, car souvent les poux s'attrapent à l'école et il est important de traiter tous les élèves concernés.

Quand les rechercher ?

- Lorsque des poux sont présents dans l'entourage (école, crèche, famille, amis...)
- En cas de démangeaisons de la tête
- En présence de lentes à la base des cheveux (comme des pellicules, mais difficiles à enlever)



Vous n'avez rien trouvé

Répéter ce contrôle dans une semaine

Vous avez trouvé des lentes

- Ne pas traiter
- Rester vigilant, des poux peuvent apparaître...
- Rechercher les poux encore 2 fois dans la semaine

Vous avez trouvé des poux

- Merci d'en informer l'enseignant-e / éducateur-trice de votre enfant
- Le même jour : contrôler tous les membres de la famille et traiter ceux qui ont des poux
- Il n'est pas nécessaire de nettoyer la literie, les vêtements, les peluches...
- Utiliser de préférence une brosse à cheveux par personne

Pour éliminer les poux :

- Mouiller les cheveux, mettre du déperlant, passer le peigne fin anti-poux : 2 à 3 fois par semaine durant 1 mois
- Pour renforcer cette action, acheter en pharmacie un produit qui étouffe les poux, contenant du *diméthicone*
 - appliquer selon le mode d'emploi, en respectant les précautions
 - 2 à 3 traitements sont nécessaires (1^{er} - 8^e et 15^e jour)

En cas d'échec de traitement

- Recontrôler les têtes de toute la famille
- Acheter un autre produit anti-poux, (*malathion*, *perméthrine*) : faire 2 à 3 traitements (1^{er} - 8^e - 15^e jour)
- Renforcer l'élimination avec le peigne fin anti-poux, tous les deux jours, pendant 1 mois

Sécurité

Il est recommandé aux enfants de se rendre à l'école à pied.

Cour d'école



Pour des raisons de sécurité, l'usage des trottinettes et les vélos est strictement interdits dans la cour, ceci même pour les petits frères et sœurs des élèves. Concrètement, à leur arrivée aux abords du bâtiment scolaire ou à l'arrêt de bus, les élèves doivent parquer leur engin à l'endroit prévu à cet effet. Le dépôt à l'intérieur de tous les bâtiments est interdit.

Nous demandons aux parents qui accompagnent leur enfant à l'école de le faire jusqu'aux limites de la cour. Nous encourageons les élèves à faire les derniers mètres de manière autonome, dans cette zone complètement sécurisée.

Nous souhaitons éviter les regroupements de parents aux abords des bâtiments scolaires afin que l'enfant puisse développer son autonomie, avec le soutien de son enseignant.e.



Pedibus, se rendre à pied à l'école

Trouve ta ligne et rends-toi à pied à l'école en groupe

Le Pedibus est une initiative solidaire où les enfants se rendent à l'école à pied, ensemble et en sécurité, sous la conduite d'un adulte. Sans contrainte et adaptable, le Pedibus s'adapte aux rythmes de vie des familles.

Pourquoi choisir le Pedibus ?

- **Pour la sécurité**
les trajets sont encadrés par des adultes et effectués en groupe.
- **Pour les familles**
une organisation partagée qui facilite le quotidien, permet de gagner du temps et réduit les trajets grâce au partage des déplacements.
- **Pour les enfants**
ils bougent, prennent l'air et arrivent à l'école plus concentrés et disponibles pour apprendre.
- **Pour l'environnement**
moins de voitures autour des écoles, donc moins de pollution et de trafic et plus de sécurité.
- **Pour la cohésion sociale**
un moment d'échange et de convivialité entre enfants, parents et voisin-es.



Photo : Pierrette Emery

Créez ou rejoignez une ligne Pedibus : simple, rapide et ouvert à toutes et tous !

1. Trouvez d'autres familles de votre quartier ou rejoignez une ligne existante sur pedibus.ch. Dès deux familles, une ligne Pedibus peut être créée.
2. Organisez ensemble le parcours et les horaires selon vos besoins.
3. Partagez les trajets entre les familles et les adultes volontaires pour accompagner les enfants.

Besoin d'aide ?

La coordination vous aide à trouver le meilleur trajet et à constituer le groupe nécessaire !



- fribourg@pedibus.ch
- 076 430 05 58
- www.pedibus.ch



En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.



A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6^H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.

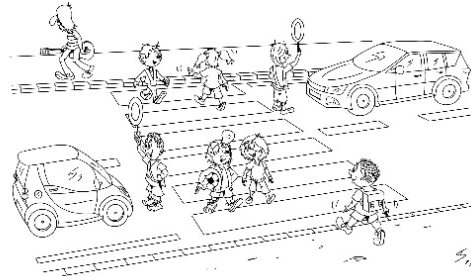


En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.



Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG

Section analyse, prévention, éducation routière

☎ +41 26 305 20 30

🌐 www.policefr.ch

Cours de prévention BMI

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7^H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des **devoirs**. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Leur programme peut être consulté sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>



Bien entendu, sans la collaboration et sans l'aide des parents, le message transmis aura que peu d'écho.

Les chargés de prévention remercient les parents pour leur engagement et restent à votre disposition pour d'éventuelles informations supplémentaires !

Police cantonale
Brigade des mineurs BMI
Place Notre-Dame 2
Case postale, 1701 Fribourg
☎ 026 304 17 19

Office familial



L'Office familial propose les services professionnels suivants :



➤ Consultation Couple et Famille (conseil conjugal, thérapie de couple, entretien de famille, suivi individuel) ;

➤ Médiation familiale (lors de séparation, divorce, conflit autour du droit de visite, conflit intergénérationnel, etc.) ;

- As'tram Fribourg – Soutien professionnel pour les enfants, adolescent.e.s et familles concerné.e.s par des événements de la vie parfois difficiles à surmonter, tels que séparation des parents, maladie ou deuil d'un.e proche (parent, fratrie, ami.e.s, etc.) ;
- Consultation Petite Enfance - destinée à tout parent accompagné de son enfant pour répondre aux questions relatives au développement du nourrisson et de l'enfant jusqu'à l'entrée à l'école ; accessible aux habitants.es du Grand Fribourg (Fribourg-Ville, Marly, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Givisiez).

Il propose ces différentes offres à Fribourg et Bulle ainsi qu'à Estavayer-le-Lac pour As'trame Fribourg, à minima en français et en allemand, pour l'ensemble des habitants.e.s du canton.

Education familiale



contact@educationfamiliale.ch



[illegible]

Plan du site scolaire



Description	Bâtiment	Adresse
Classes primaires francophones	A	Heitera 21
Classes primaires germanophones	B	Heitera 21
Salles des maîtres + Salles ACT/ACM	C	Heitera 17
Directions FR et DE + TSS + appui	C1	Heitera 17
Salles de sport	D	Heitera 19
Classes enfantines francophones et germanophones	E	Heitera 21A
Classes primaires francophones	F	Heitera 15
Classes primaires francophones	G	Heitera 15A

Coordonnées

Ecole du Schoenberg
Route de la Heitera 17
1700 Fribourg

Bâtiment A	026 352 71 11
Bâtiment C – Salle des maîtres	026 352 91 50
Bâtiment E – étage 2	026 352 91 54
Bâtiment E – étage 3	026 352 91 55

Conciergerie

Ohran Bayram	079 854 55 42
--------------	---------------

Travailleur social en milieu scolaire

Jotterand Yannick yannick.jotterand@edufr.ch	026 305 81 31
---	---------------

Direction d'établissement

Glannaz Samuel dir.ep.schoenberg@edufr.ch	026 305 81 30
--	---------------

Inspectrice scolaire

Angéloz Carole carole.angeloz@fr.ch	026 305 73 68
--	---------------

Flos Carmeli

026 484 87 87

Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale de la Ville de Fribourg

	026 351 73 04
Accueil extrascolaire - inscription	026 352 91 00
Accueil extrascolaire Schoenberg	026 352 91 04
Devoirs surveillés (18h-20h pas de message)	079 209 91 85
Médecine scolaire	026 351 73 22
Cabinet dentaire	026 305 98 06
Secteur de contact École - Parents migrants	026 351 73 48
Éducation familiale	026 321 48 70
Centre d'animation socioculturelle	026 466 32 08
MEMO biblio&ludo de la Ville	026 351 71 44
Chaperon Rouge - Service payant de garde d'enfants (malades) à domicile	026 347 39 49

www.ecole-schoenberg.ch

